

Cette seconde classification mérite d'être tout particulièrement expliquée :

Il est établi une première division fondamentale :


D'un côté, les hommes, de l'autre les femmes.

Supposons que nous ayons 90.000 fiches d'hommes ; on les divisera d'abord en trois catégories d'après la longueur de la tête : on aura donc :

Petites longueurs de tête.....	30.000	fiches
Moyennes —	30.000	—
Grandes —	30.000	—

Chacune de ces divisions sera elle-même subdivisée d'après la largeur de la tête, soit trois catégories de chacune 10.000 fiches, puis, nouvelles subdivisions d'après la taille du médius de 3.300 fiches chacune.

Numéro 327965 Nom Dupont  
 Prénoms Louis Joseph Surnoms Jajo  
 Né le 16 août 1868 Sciennes cant. J dép. Seine  
 Fils de Pierre Nicolas et de Marie Louise Dubat  
 Papiers d'identité 44p Profession canalier  
 Antécédents judiciaires J.C Motif de la détention vol par salaire

Empreintes de L'INDEX GAUCHE	ARRÊTATIONS CONSTATÉES ET RENSEIGNEMENTS DIVERS	Empreintes de L'INDEX GAUCHE
	Dressé au DÉPÔT à Paris le <u>2-12-1913</u> par M. <u>Bouvier</u> .	

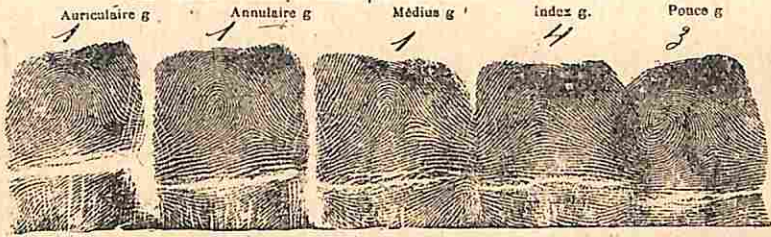


Fig. 3. — Fiche anthropométrique (Face) — Remarquer la place laissée pour les empreintes de l'index gauche qui sont reprises à chaque nouvelle arrestation.

Ensuite on divisera d'après la longueur du pied, soit des subdivisions de 1.100 fiches chacune ; puis d'après la coudée, soit en chiffres ronds 400 fiches ; puis d'après l'auriculaire, soit 130 fiches environ ; d'après la couleur de l'iris de l'œil = 40 fiches.

Enfin, en subdivisant d'après la longueur de l'oreille, on arrivera à n'avoir que des subdivisions de 13 fiches environ : on n'aura donc, ayant pris toutes ces mesures, qu'à se reporter directement à un casier contenant seulement une dizaine de fiches, parmi lesquelles il sera facile de trouver celle se rapportant à l'individu arrêté et permettant d'affirmer irréfutablement sa véritable personnalité.

Il est bien évident qu'un tel système ne sert que dans le cas où l'individu aurait précédemment été arrêté, puisque c'est là la condition *sine qua non* de l'établissement de la fiche. Mais, mal-

Taille 1 <sup>re</sup> 1.66.2	Tête	long 19.1	Pied g. 28.2	no. de cl. 4	âge de 14	
Voûte 1		larg 14.2	Médus g. 11.4	aur. en h. 2	né le 15-2-68	
Enverg. 1 <sup>re</sup> 69		bi-tyg 11.2	Aur. dr. g. 8.5	aur. en l. 1	âge ap. 1	
Buste 0 <sup>re</sup> 86.2		Oreille dr. 7.2	Coudée g. 46.4	tail. dr. 1	Formuls. dr. 1	digitale 1/5
Front	Nes	Racine (prof) 7	bord. O 9 S 5 P 0	Race		
		dos base 2	lob. c. a. 1/2 m. 1/2 H.	chr. ch. 1/2	Digr.	
		Haut 4	a. trg. 1/2 p. r. v.	barbe ch. 1/2	Sang.	
		Larg 4	pli t. s. ; f. ; c. e.	Car. 1 <sup>re</sup> L.	Ceinture	
part. 1	part. 1	part. 1	part. 1	Traits caract. 1	1	

Marques particulières et cicatrices. No. 400 D

Notes	III. 20 a 2 500 1000
I. 20 a 2 500 1000	IV. 1/2
II. 20 a 2 500 1000	V. 1/2
	VI. 1/2

Recherché le 19 par M.

Pouce dr. 0    Index dr. u    Médus dr. u    Annulaire dr. e    Auriculaire dr. e



Fig. 4. — Fiche anthropométrique (recto) — Les notations sont facilement compréhensibles après l'étude des tableaux spéciaux (fig. 5, 6, 7 et 8). — Les lettres o, u, u, e, e, servent à indiquer la catégorie des sillons de chaque empreinte (selon leur direction générale).

Fiche 116 X 116 à classer alphabétiquement (Modèle spécial 190)

heureusement, le nombre des récidivistes est tellement considérable, que peu de crimes sont commis par des débutants : il est rare qu'un criminel n'ait pas eu déjà maille à partir avec la justice et ne possède pas sa fiche au service anthropométrique.

Une deuxième découverte de grande importance, qui peut être considérée comme un corollaire de la précédente, et due également à l'éminent M. BERTILLON, est venue faciliter les recherches criminelles : nous voulons parler du *Portrait parlé*.

Les Fichessont centralisées à Paris ; mais supposons qu'un individu soit recherché : il le sera partout et immédiatement ; pour le faire, M. BERTILLON a eu l'ingénieuse idée d'un signalement descriptif, sorte de *photographie parlée* fait en termes convenus et qui a l'avantage de pouvoir être télégraphiée.

Dans ce but, il a distingué deux sortes de caractères chez un individu :



Fig. 5. — Etude du portrait parlé — Chaque lettre indique une ligne ou une dimension fondamentale qu'une abréviation telle que cire, rect etc. viendra définir exactement.

Les caractères *chromatiques* (principalement la couleur de l'iris de l'œil) ;

Les caractères *morphologiques* (principalement la forme de l'oreille).

Ces tableaux ci-dessous feront mieux comprendre comment on a pu classer et désigner ces caractères :

Pour compléter cette œuvre des recherches criminelles, on a eu l'idée de donner à chaque policier, outre une fiche pliante spéciale (qui n'est que la reproduction de la fiche anthropométrique), un album complet des individus recherchés depuis quinze

ans, contenant pour chaque individu sa photographie anthropométrique et, au-dessous, son portrait parlé. Les individus y sont classés d'après leurs caractères anthropométrique, ce qui permet de les y retrouver instantanément (ainsi qu'on pourra le voir par les onglets figurés sur la reproduction ci-dessous).

Cet album est appelé couramment le D. K. V., abréviation des trois premiers termes conventionnels servant à distinguer les caractères morphologiques. (Deq. : d'équerre; car : concave; vex : convexe; trav. : traversé; sep. : séparé; sa : saillant).

Enfin, pour couronner et compléter ces systèmes, on y a joint de bonne heure un système *Dactyloscopique*, et nous arrivons ainsi naturellement à la seconde des découvertes fondamentales que nous nous proposons d'exposer.

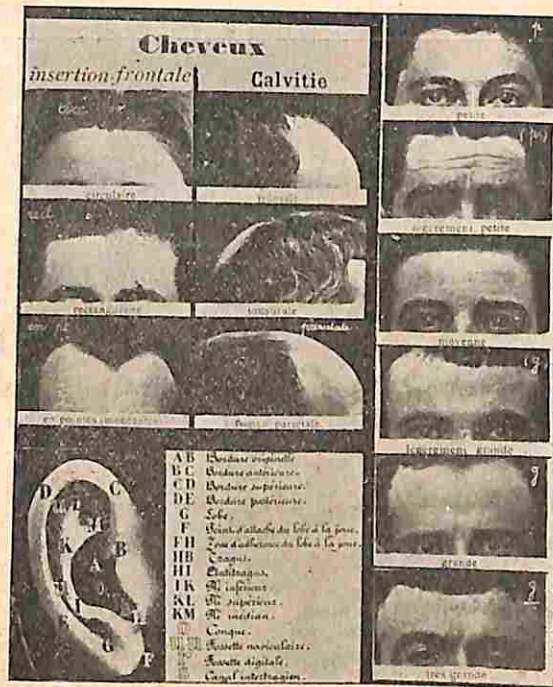


Fig. 6. — Remarquer combien l'étude des lobes de l'oreille est approfondie et cela se comprend aisément puisque l'oreille est un des organes les plus variables d'un individu à l'autre.

## LA DACTYLOSCOPIE

*Son origine historique. — L'étude des crêtes et des sillons  
Les derniers perfectionnements : l'étude des pores*

Etymologiquement parlant, la *Dactyloscopie* est la science des empreintes digitales.

Le Docteur GALTON, président de l'Institut anthropométrique de Londres, mettant à profit une observation faite en 1823, par PURKINGE, de Breslau, que « les sillons parallèles existant sur la



Fig. 7. — Reproduction d'une page du D. K. V. — Remarquer comme il est facile, grâce aux onglets de se reporter immédiatement à la page portant la photographie et le signalement de l'individu que l'on recherche.

peau aux extrémités des doigts, sont toujours et invariablement les mêmes pour un même individu, et varient d'un individu à l'autre », a eu l'idée d'utiliser ce phénomène en matière criminelle.

S'il en est ainsi, en effet, chaque objet touché par le criminel portera en lui le cachet de ce dernier, preuve flagrante de son passage, signature involontaire du crime.

Aussi, en France, dès 1874, a-t-on, sur les fiches anthropométriques, laissé une place spéciale aux empreintes digitales qui constituent un incontestable moyen d'identification criminelle (1).

Les empreintes ont d'ailleurs été étudiées spécialement et classées en diverses catégories, suivant la direction générale des sillons, catégories portant les noms de O. E. I. U., comme on pourra le voir sur les fiches que nous reproduisons.

Au point de vue technique, la Dactyloscopie présente de très gros avantages :

1<sup>o</sup> Simplicité de confection des fiches (voir le renvoi (1) au bas de cette page) ;

2<sup>o</sup> Facilité d'application aux femmes pour lesquelles les cheveux paralysent souvent l'emploi de l'anthropométrie crânienne (cheveux dont on ne peut les priver en vertu de l'art. 12 du Code pénal révisé, précité) ;

3<sup>o</sup> L'immutabilité des sillons permet un emploi particulièrement précieux pour les jeunes gens dont la physionomie est appelée à se modifier : avantage fort sérieux au moment où la délinquance juvénile est malheureusement si considérable ;

4<sup>o</sup> C'est le premier pas d'identification d'un criminel anonyme par suite de la faculté de relever ses empreintes sur les objets qu'il a touchés, grâce à l'emploi de certains réactifs à base d'oxyde de plomb qui, projetés sur ces objets, font apparaître avec netteté les empreintes coupables (2).

A l'aide de telles empreintes, comment identifier un individu ?

Il faut distinguer, en réalité, deux procédés, dont le second n'est qu'un perfectionnement du premier :

A) Le premier procédé s'occupe exclusivement, pour l'identification de la conformation, du nombre et de la disposition des crêtes et des sillons, ainsi que de points isolés qui constituent l'empreinte digitale proprement dite : c'est le système de M. BERTILLOX, sur lequel nous passons rapidement (3).

B) Le second part de cette idée que les crêtes sont en réalité une suite de pores, ainsi que le démontre un examen microscopique : or, étant donné que ces pores diffèrent toujours par leur forme, leur disposition et surtout leur nombre, ils constituent un incontestable moyen d'identification, ainsi que l'a magistralement

(1) Pour l'obtention des empreintes digitales, on opère de la façon suivante :

L'opérateur saisit entre le pouce et l'index, le doigt du prévenu et le fait rouler de droite à gauche en écrasant la pulpe sur une plaquette enduite d'encre lithographique : la même opération faite sur la fiche laisse une empreinte très nette, ainsi qu'on pourra s'en rendre compte par l'examen des fiches que nous reproduisons plus haut.

(2) Rappelons, dans la toute récente affaire des bandits Bonnot, Garnier, etc., les empreintes accusatrices relevées sur les vitres du bureau de postes de Montgeron qui avaient donné lieu à des discussions bien mal fondées à notre sens et dont on a parlé dans les journaux.

(3) Remarquons que si les crêtes et les sillons diffèrent toujours d'un individu à un autre, il est à peu près avéré que l'atavisme joue un grand rôle dans leur disposition générale, à ce point qu'on a prétendu en faire un moyen de prouver le lien familial.

expliqué M. le Docteur E. LOCARD, directeur du laboratoire de police municipale de Lyon, dans son très intéressant article paru dans le numéro, du 15 décembre dernier, de la Revue *Biologica*, auquel nous engageons très vivement le lecteur à se reporter : qu'il nous suffise de rapporter l'exemple fameux des criminels Boudet et Simonin, reconnus uniquement grâce à des empreintes laissées sur un meuble en bois de rose, empreintes dont on compta minutieusement le nombre des *pores*, ce qui permit par rapprochement avec celles des prévenus d'obtenir une condamnation justement méritée (*Biologica*, art. précité).

\* \* \*

Nous avons ainsi terminé cette revue des moyens d'identification criminelle : rappelons que le système anthropométrique, proposé à l'administration dès 1879, fut appliqué au Dépôt en 1882 et réglementé par de nombreuses circulaires, dont une de 1893 étendit la méthode à toutes les prisons de France et établit la centralisation des fiches à Paris, et dont une seconde est venue, en 1897, à la suite d'une affaire célèbre, excepter de ce système les personnes arrêtées pour délit politique ou à la requête des familles.

Les pays étrangers, de leur côté, ne sont pas restés inactifs, et trois grands systèmes sont actuellement en vigueur :

1<sup>o</sup> Le système des fiches dactyloscopiques de GALTON, appliqué aux Indes, en Angleterre, en Allemagne, en Autriche, en Egypte, au Portugal ;

2<sup>o</sup> Le système des fiches dactyloscopiques de VUCERICH, appliqué en Italie et dans l'Amérique du Sud ;

3<sup>o</sup> Le système des fiches Bertillonniennes, appliqué en France, en Belgique, en Suisse, en Russie, en Roumanie, au Mexique, etc.

Enfin, depuis plusieurs années, les pays ont senti la nécessité de se défendre entre eux contre le crime, et ils ont compris qu'il fallait s'unir en créant un système de fiches *internationales*.

Nous ne pouvons que souhaiter, à une époque où, par suite de la facilité des moyens de communication, des crimes et délits internationaux deviennent de jour en jour plus fréquents et plus abominables, que ces efforts soient prochainement couronnés de succès, par le fonctionnement d'un système rapide d'anthropométrie internationale perfectionnée, véritable système de défense du monde civilisé contre les destructeurs de vies humaines, coalition pour la sécurité des braves gens de tous les pays contre les criminels internationaux.

J.-J.R. VANNIER,

Lauréat de la Faculté de Droit de Paris.

## Sciences Sociales et Politiques

### LES FORCES SYNDICALES EN FRANCE

Le numéro de décembre 1912 du *Bulletin de l'Office du Travail* publie une statistique très intéressante sur les forces syndicales françaises et leur développement au cours de l'année 1911.

Nous relevons quelques chiffres qui peuvent particulièrement intéresser les lecteurs de *Pages Modernes*.

#### Syndicats professionnels

	Syndicats	Syndiqués
Au 1 <sup>er</sup> janvier 1911....	15.658	2.386.087
— 1912....	16.209	2.455.536
En +	551	En + 69.449

Dans ces syndicats professionnels il convient de distinguer :  
1° les syndicats industriels et commerciaux ; 2° les syndicats agricoles.

#### I

#### Syndicats industriels et commerciaux

	Syndicats	Syndiqués
Au 1 <sup>er</sup> janvier 1911....	10.251	1.473.143
— 1912....	10.330	1.521.219
En +	79	En + 48.076

#### II

#### Syndicats agricoles

	Syndicats	Syndiqués
Au 1 <sup>er</sup> janvier 1911....	5.407	912.944
— 1912....	5.879	934.317
En +	472	En + 21.373